

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 05/03/2026

ID : 039-243900420-20260302-66_2026-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 02 mars 2026

Date de convocation
24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 02 mars à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Mont-sous-Vaudrey au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Conventions de financement avec la CAF dans le cadre du fonds « Public et Territoires » N°66/2026

Nombre de membres

11

Présents

9

Représentés

0

Excusés

2

Votants

9

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Théry, Vuillet.

Excusés MM. Chevanne, Truchot.

Absents

Considérant le fonds « Public et Territoires » mis en place par la CAF du Jura,

Considérant les demandes de la micro-crèche, des ALSH, du RPE et du LAEP pour bénéficier de financements pour des séances d'analyse de la pratique,

Considérant la demande du secteur jeunes pour bénéficier de financements dans le cadre des appels à projets « Fonds Public et Territoires »,

Considérant qu'afin d'obtenir des financements pour ces actions, une convention, qui définit, notamment, les modalités d'intervention et de versement des aides financières attribuées pour la mise en œuvre des actions, doit être signée,

Considérant qu'il convient d'adopter ces conventions entre la Communauté de communes du Val d'Amour et la CAF du Jura pour mettre en œuvre des projets,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de ces conventions,
- Autorise le Président à signer les conventions à intervenir entre la Communauté de communes et la CAF.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

